



## Procès-verbal No 06

### Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 7 décembre à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis Municipal n° 11/2022 : Budget 2023
7. Préavis Municipal n° 12/2022 : Equipements de l'UAPE
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p><b>1) Appel</b> 37 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es : T. Bernes-Lasserre, C. Demand, J.-M. Leber, P. Monney, D. Prélaz, H. Rasmussen, M. Rossier, T. Salathé</p>



H. Pradervand	<p><b>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 05 octobre 2022</b></p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 05.10.2022.</p> <p>Aucune modification majeure n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>
H. Pradervand	<p><b>3) Communications du Bureau</b></p> <p>Une nouvelle Membre du Conseil Communal a été excusée aujourd'hui. En effet, Madame Christina Demand sera assermentée à la prochaine séance, à la suite de la démission de Madame Solange Hanmer-Tagini qui déménage à la fin de l'année.</p> <p>Deux naissances dans le village : Mlle Céleste Constance Véronique Mathieu, née le 31.08.2022 et Mlle Avenne Rossier, née le 11.11.2022, fille de Malvia Rossier (Conseillère communale) et de Marius Kirsch, notre boulanger.</p> <p>Malheureusement, deux décès sont à déplorer : M. Pierre Muther le 11.11.2022 et M. Pierre Henry Schopfer le 21.11.2022.</p> <p>Prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.</p> <p>Malheureusement, nous avons reçu l'annonce de la démission de M. Toth de la Municipalité pour des raisons de santé.</p> <p>Un premier tour d'élection complémentaire aura lieu le dimanche 12 mars puis, si cela s'avère nécessaire, un deuxième tour est prévu le dimanche 2 avril.</p> <p>Le dernier délai pour le dépôt des listes est le lundi 30 janvier 2023 à midi au bureau du greffe pour le premier tour et le mardi 14 mars 2023 à midi également pour le second tour.</p> <p>Les dates des séances du Conseil Communal en 2023 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mercredi 29 mars 2023</li> <li>- Mercredi 7 juin 2023</li> <li>- Mercredi 11 octobre 2023</li> <li>- Jeudi 7 décembre 2023</li> </ul> <p>Les communications du Bureau sont terminées.</p> <p>Donne la parole à Mme la Syndique pour le quatrième point et les communications de la Municipalité.</p>



#### 4) Communications de la Municipalité

R. Zellweger

Salue l'Assemblée et tient à excuser M. Attila Toth pour son absence et salue M. Alexandre Good, notre greffier ainsi que M. Frédéric Delacrausaz qui est notre nouveau boursier communal, précédemment en charge de la bourse de la Commune de Forel et Président de la Commission de Finances dans la ville de Crissier.

La crise énergétique nous guette toujours et nous ne sommes toujours pas très au clair au sujet des restrictions sur les prochains mois. Les directives parviennent à la Municipalité par le biais de la Préfecture et il sera peut-être plus aisé de communiquer des informations complémentaires et précises en début d'année prochaine.

Concernant la requête de M. M.-O. Lequint sur l'étendue des horaires d'ouverture de l'Administration communale, malheureusement ce ne sera pas possible. En comparant, les horaires des autres communes limitrophes, ainsi que la charge de travail imposée aux employés du greffe et du contrôle des habitants, augmenter l'ouverture du bureau au public ne serait pas une bonne idée. Cependant, en cas d'urgence, il y a toujours un moyen de contacter la Municipalité et nos employés sont très réactifs par courriel.

Donne la parole à M. A. Blumenstein.

A. Blumenstein

Déplore une très triste nouvelle, la Société de Tir de Givrins-Trélex a définitivement cessé son activité.

Une étude d'assainissement de la butte de tir est en cours, conjointement avec la Commune de Trélex. Un préavis sera certainement présenté dans le courant de l'année 2023.

La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi 17 décembre comme à son habitude et un vin chaud y sera servi.

Un frêne à fleurs a été planté au centre du village, il a été baptisé José ! Cette essence a été choisie pour sa forte résistance à la sécheresse. Il provient à l'origine du sud de l'Europe mais possède quand même un statut d'arbre indigène et a été cultivé à la Pépinière de Genolier. Une bouteille a été placée, sous terre, au pied des racines avec différentes informations sur la Commune. Cette dernière sera peut-être retrouvée un jour, ou pas...

Donne la parole à M. V. Gallay qui va expliquer à l'assemblée le choix du prénom de José pour cet arbre.

V. Gallay

Salue l'assemblée et explique que ce prénom a été choisi avec l'Amicale du Giron 2018. En effet, José était leur guide au Brésil lors du voyage organisé à l'issue du Giron. Il est responsable en grande partie de la réussite de ce voyage et l'Amicale a même participé financièrement à la mise en place de son nouveau projet professionnel : l'ouverture d'un glacier au Brésil. La Jeunesse a toujours des contacts avec lui et le choix de ce prénom est un petit clin d'œil affectueux à ce personnage singulier.

A. Blumenstein

Le Parc Jura Vaudois a reçu officiellement son label de Parc d'importance nationale pour une période de 10 ans, soit de 2023 à 2032. En 2023, le parc comptera 34 communes territoriales (dont Givrins) et 4 communes propriétaires, il s'étendra sur 560 km<sup>2</sup>, soit 20% du territoire vaudois et comprend environ 39'000 habitants.



<p>N. Vez Raymond</p>	<p>L'abri de la Protection Civile communale a eu l'honneur d'avoir TV5 Monde « Canada » pour la création d'un film documentaire sur les abris dans le Canton.</p> <p>Afin de donner quelques nouvelles du Plan Energie et Climat, le Grand Conseil a accepté une initiative qui vise à inscrire la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale. Ce texte prévoit notamment que les communes devront mettre en place des plans d'actions pour atteindre la « neutralité carbone » au plus tard en 2050 avec des objectifs intermédiaires en 2030 et 2040. Les communes restent cependant libres des mesures qu'elles choisissent.</p> <p>Nous avons reçu une information de la part de l'UCV concernant la mise en place par les cantons romands d'une plateforme accessible à tout le monde : <a href="http://www.monplanclimat.ch">www.monplanclimat.ch</a> qui rassemble des idées, des projets et des témoignages destinés au grand public.</p> <p>Plus précisément, pour notre Plan Climat communal, 22 actions ont été retenues lors des différents échanges et ateliers puis au sein de la Municipalité. Elles concernent autant des questions d'organisation interne comme la création d'une commission de durabilité, que des questions d'énergie (propositions d'alternatives aux quartiers éloignés du CAD), de mobilité, de biodiversité (sensibilisations diverses et journées citoyennes) et de valorisation du réservoir des Chaumilles. La communication de ces actions est à affiner mais les projets avancent.</p> <p>Dans le budget, CHF 62'500.- sont prévus pour 2023, notamment pour la réalisation de CECB+ (certificats énergétiques des bâtiments) sur tous les bâtiments communaux.</p>
<p>H. Pradervand</p>	<p>Les communications de la Municipalité sont terminées.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>M.-O. Lequint</p>	<p><b>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</b></p> <p>Donne la parole à M. M.-O. Lequint pour l'APEC.</p> <p>La séance s'est déroulée le 3 novembre 2022 à Duillier, à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Budget de l'APEC 2023</li> <li>- Les informations sur le Comité de l'APEC</li> </ul> <p>Concernant le budget, il est prévu une augmentation de CHF 1'306'086.- par rapport au budget 2022, cette augmentation est principalement due aux coûts d'étude de la nouvelle STEP et des coûts d'amortissements liés à ces études pour un montant de CHF 856'000.- ainsi qu'une augmentation des coûts liés à l'énergie.</p> <p>Pour Givrins, le montant de sa participation est de CHF 96'416.25 pour 2022 et de CHF 131'945.55, soit CHF 35'529.30 d'augmentation.</p> <p>Pour ce qui est de la nouvelle STEP, la période 2021-2022 était consacrée aux examens préalables et avant-projets. En 2023 ce sera le traitement des oppositions, la mise en place du projet, première et deuxième phase d'appels d'offres puis la création du préavis de crédit de construction.</p> <p>Globalement, les coûts de cette construction vont également augmenter, le Canton et la Confédération subventionneront une partie réduite de cet ouvrage, uniquement au niveau des surcoûts des micropolluants. L'APEC approche actuellement les communes afin de leur demander d'octroyer des prêts pour financer cette construction. Les Communes de Begnins et Coinsins ont répondu favorablement.</p>



H. Pradervand	Donne la parole à M. C. Nardone pour le CAD
C. Nardone	<p>Le Conseil d'administration se réunit régulièrement pour parler de la reprise du CAD. Nous sommes presque à « bout touchant », l'accord n'étant pas signé, le nom ne peut pas encore être divulgué.</p> <p>De façon pragmatique, la Commune de Givrins ne devrait perdre « que » CHF 300'000.- dans l'affaire sachant qu'avec l'offre concurrente, le montant de la perte était d'environ CHF 1'800'000.-.</p> <p>Le partenaire devra investir pour développer les réseaux de la région, un espoir de signature est prévu pour le mois de janvier 2023. L'idée serait que la Commune conserve deux sièges au Conseil d'administration (sur cinq places) et un tiers du capital afin d'avoir un regard sur la gestion du CAD.</p> <p>Reste à disposition en cas de question.</p>
F.-H. Bovet	Est étonné de ce qui est exposé car le CAD est une SA en propriété totale à la Commune et il est impossible que quelque chose soit signé avant que le Conseil Communal ait pu en débattre. C'est une erreur de fonctionnement. Le fond du problème n'a pas été discuté au Conseil Communal.
N. Vez Raymond	La procédure qui va être suivie est évidemment que la proposition soit soumise au Conseil Communal mais une lettre d'intention doit être signée au préalable. Cette dernière ne fixe que les points principaux de l'accord et sera conditionnée par l'approbation au Conseil Communal. Une fois que cela aura été effectué, un contrat définitif sera rédigé et signé, il va de soit qu'un quelconque engagement est impossible sans l'accord du Conseil Communal.
H. Pradervand	Donne la parole à Mme E. Meier concernant Région Nyon
E. Meier	Souhaite remettre sa place de déléguée au Conseil Intercommunal de Région Nyon. Cette place est très intéressante mais pour des raisons personnelles, il lui est impossible d'assumer convenablement l'investissement pour ce poste de délégué.
N. Vez Raymond	Région de Nyon est active sur beaucoup de thématiques différentes concernant le district, notamment la mobilité, l'environnement, l'économie régionale et le tourisme. C'est un outil et un échange extrêmement intéressant qui permet d'avoir une vision globalisée des projets régionaux.
H. Pradervand	<p>Demande s'il y a des intéressés et propose d'en discuter avec Mme Meier à l'issue de la séance. Dans le cas où personne ne se porterait volontaire, le Bureau du Conseil nommera quelqu'un.</p> <p>Les communications des délégués aux associations intercommunales sont à présent terminées.</p>
	<b>6) Préavis Municipal no 11/2022: Budget 2023.</b>
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Adams
S. Adams	Présente et explique le contenu du préavis 10/2022 et en lit les conclusions. Il reste à disposition pour des explications complémentaires sur demande.
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Nardone



<p>C. Nardone</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances</p> <p>Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote du Préavis 11/2022. Le budget 2023 est approuvés à l'unanimité par l'assemblée.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>R Zellweger</p>	<p><b>7) Préavis Municipal no 12/2022 : Equipements de l'UAPE</b></p> <p>Donne la parole à Mme La Syndique</p> <p>Remercie l'assemblée pour leur confiance au sujet du budget ainsi que tout spécialement : M. Delacrausaz, M. Adams et la COGEF pour leur travail minutieux.</p> <p>Le Préavis no 12/2022 porte uniquement sur les plus-values financières des aménagements de l'UAPE qui sont dictées par les exigences cantonales. Remercie infiniment la COGEF pour son excellent travail. Cette dernière a en effet rendu la Municipalité attentive à l'achat de l'UAPE par l'AISGE. Cette collaboration est réellement appréciée car elle permet à l'exécutif de voir les choses sous un autre angle.</p> <p>La Municipalité préfère, à la dernière minute, retirer le préavis et revenir avec un projet complet dans un futur très proche.</p> <p>Remercie le Conseil Communal pour sa compréhension</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>P. Gonthier</p> <p>R. Zellweger</p> <p>M.-O. Lequint</p> <p>R. Zellweger</p> <p>H. Gremlich</p> <p>R. Zellweger</p> <p>S. Adams</p> <p>N. Darricau</p>	<p><b>8) Propositions individuelles est divers</b></p> <p>Donne la parole à l'assemblée</p> <p>Serait-il possible de rafraîchir la fresque de l'ancien local du feu qui a été fait par les écoliers à l'époque et il serait dommage de la laisser vieillir ?</p> <p>Prend note et reviendra ultérieurement avec une réponse.</p> <p>L'employé communal ne passe pas souvent au chemin de Couvaloup. Serait-il possible qu'il se rende également prochainement dans ce quartier ?</p> <p>La Municipalité prend note également</p> <p>Serait-il possible de transmettre un courrier au chantier de la Gare, afin que le week-end la lumière soit éteinte, pour des questions d'économie d'énergie ?</p> <p>Ce sera fait !</p> <p>Annonce sa démission de la Municipalité, effective au 30 juin 2023 et lit la lettre transmise au Bureau du Conseil Communal. Remercie chaleureusement les membres du Conseil Communal ainsi que ses collègues de la Municipalité.</p> <p>L'éclairage à la route de la Scie et route de la Bellangère semble être dérèglé.</p>



T. Guilloud	S'en occupera cette semaine
N. Darricau	Également dans les salles de classes, il fait très chaud ! Il serait peut-être judicieux d'effectuer quelques réglages.
R. Zellweger	La Municipalité en prend note
N. Darricau	Serait-il possible de prévoir un éclairage pour les gens qui servent la soupe lors de la fête du sapin au milieu du village ? Et (de la part de ses enfants) où est l'âne ? [Rires]
R. Zellweger	L'âne avait mal à une patte. [Rires]
H. Pradervand	S'assure qu'il n'y a plus d'intervention de la part de l'assemblée et passe la parole à Mme La Syndique.
R. Zellwegger	Regrette les deux démissions de ses collègues de la Municipalité. Souhaite les remercier chaleureusement pour leur travail.  Remercie également l'assemblée et le Bureau du Conseil pour sa collaboration constructive et offre avec plaisir le verre de l'amitié pour clore cette année 2022
H. Pradervand	Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 21h20.

Le Président

H. Pradervand



La secrétaire

Laure Mertens